

DE
1'ÉDUCATION NATIONALE
~~CONSTRUCTION PUBLIQUE~~
~~ET DES BEAUX-ARTS~~

ARRÊTÉ.

DIRECTION GÉNÉRALE
~~BEAUX-ARTS~~
de l'ARCHITECTURE
INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

ÉDUCATION NATIONALE

LE MINISTRE DE L'~~ÉDUCATION NATIONALE~~ ~~CONSTRUCTION PUBLIQUE~~ ~~ET DES BEAUX-ARTS~~,

DES
MONUMENTS HISTORIQUES.

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, ~~deuxième paragraphe~~; Modifié et complété

Vu le décret ~~du 18 mars 1924~~ portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi et spécialement les articles 12 et 31,

Vu l'article 95 de la loi du 26 mars 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Les façades et toitures de la maison sise à l'angle de la rue du Fournet et de la rue St Dominique à MENDE (Lozère).

appartenant à M. PERINET Ephrem, Bimbloterie à MENDE - FABRE Louis à St Bonnet de Montauroux - M^{me} Vve Rousseau y demeurant, M^{me} Vve Didier (décédée), M. LACOMBE Cyprien, Melle ROUX y demeurant - M^{me} Vve Trinchart 11 rue Blayon sont inscrit^{es} sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de MENDE et aux propriétaires.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 21 JAN 1946

Par délégation
Le Directeur Général de l'Architecture

T. S. V. P.

Signé R. DARIÉ

15-484-1927 (10713)

Direction des Monuments

Historiques

Bureau des Monuments et Classements

Lozère

des Monuments de la France